



Munich Personal RePEc Archive

**International cooperation in the facts:  
what are the bases? lessons from the  
UIP monetary relation. Case of Central  
African Economic and Monetary  
Community (CEMAC)**

Kuikeu, Oscar

23 November 2020

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/104320/>  
MPRA Paper No. 104320, posted 24 Nov 2020 07:50 UTC

# La Coopération internationale à l'épreuve des faits : sur quelle base légiférer ? enseignements des relations de parité monétaire. Le cas de la Communauté économique et Monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)

Oscar Valéry KUIKEU

École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), Université de Douala (UDo, Cameroun), BP 1931 Douala (Cameroun), Port. (00 237) 698 60 41 40, email :

[kuikeuoscar@gmail.com](mailto:kuikeuoscar@gmail.com)

**Résumé.** même si l'urgence à l'heure actuelle est à la coordination des efforts de coopération internationale en vue notamment de la fourniture du vaccin immunisant contre la pandémie à chacune des couches sociales du globe la sombre histoire de la décennie 90 où le franc fort compte au rang de ces causes responsables de l'entrée en crise des économies de la Communauté jusqu'à la dévaluation du fait de l'extrême sensibilité de leur économies vis-à-vis de la devise américaine. Autrement dit, y-a-t-il alors intérêt à la coopération internationale même en ces temps de pandémie en considération de cette néfaste expérience de coopération monétaire sur le continent ? En d'autres termes, concernant cette évidence liée à la parité US dollar y-a-t-il évidence des relations de concurrence ou alors de coopération entre la Communauté et l'Europe l'économie ancre à propos de la convulsion de cette parité comparativement à l'intérêt national tel que représenté par le cours vis-à-vis de la devise locale ? Telles sont les questions auxquelles nous tentons de répondre, ici. Globalement conformément aux résultats Obtenus la relation de UIP apparaît comme un cadre approprié pour examiner cette problématique sous la contrainte d'hypothèses relatives émises sur le cadre unifié en séries temporelles considéré comme ensemble empirique approprié pour le test de ladite relation en particulier pour la Communauté caractérisée par une multiplicité de régime monétaire (réforme monétaire en 90, ajustement du change en 94 et entrée de l'euro) à même de justifier l'usage de ces tests de stabilité propres aux séries temporelles ou à défaut d'estimations à l'aide d'équations réduites où l'on postule des hypothèses simplistes à la Engle-Granger sur la tangibilité de la relation en série temporelle notamment.

**Mots-clés :** coopération monétaire, relations de parité monétaire, Change, ancrage nominal, Engle-Granger

**Codes JEL :** C32 E52 O47

**Abstract.** some facts embedding particularly in the UIP relation lies at the heart of this kind of cooperation on the aspect of Money because this can help to assess the competition necessary between the anchor economy and the one's who is pegged to his currency in the convulsion of this Old parity comparatively to interest of the national economy as represented by the nominal parity compare to the local currency unit. Is this means that UIP holds in CEMAC's Community? In other words, if CEMAC's Community is an representative case to assess the verifiability of this relation of UIP how to make this liability considering the coexistence of multiple monetary regime considering in the one hand the Advent of an unique discount rate as the main instrument for the Central Bank and the manipulation of the anchor in 94 with the devaluation and the coming of the unique currency European currency in the late of the decade? These are the questions we are trying to answer, here. Globally speaking time series techniques of integrated process are an valuable engine to tackle this kind of consideration with the ability to make some assumption on the robustness of the relation a la Engle-Granger notably.

**Keywords :** monetary cooperation, UIP, nominal exchange rate, nominal anchor, Engle-Granger

**JEL Classification Codes :** C32 E52 O47

## 1. Introduction

Y-a-t-il sujet à coopérer même en ces temps de pandémie Covid-19 ? En tout cas, l'affirmative à cette question a été prononcée par Mohammed Ben Salman (MBS) l'hôte du Sommet des principales

20 économies les plus industrialisées du globe, à Ryad la capitale saoudienne. Ce dernier a affirmé « par la coopération internationale nous vaincrons la pandémie ». Cette coopération internationale sera particulièrement active en ce qui concerne l'Administration ainsi que la distribution du Vaccin qui immunise contre l'humain contre la pandémie. Même comme au cours des développements récents une possibilité de transmission à l'animal a été élucidée, en l'occurrence le Vison au Danemark lesquels ont été purement et simplement décimés. Cette coopération internationale est déjà active car à l'initiative des américaines le couple qui inclut le géant américain Biotech une autorisation a été adressée à l'Administration américaine en vue de l'homologation du Vaccin thérapeutique. Selon les estimations elle devrait largement couvrir les contrées européennes, avec une priorité à l'égard du personnel médical celui qui est désigné comme le principal acteur de la lutte contre l'épidémie ainsi qu'à certaines couches qui ont été désignées comme les vulnérables à l'épidémie. Est-ce cette évidence qui traduit la faible part que devrait recevoir le continent dont on estime qu'environ moins d'un quart de sa population devrait en bénéficier. En effet, comparativement aux autres contrées du globe, ces populations sont celles-là qui ont été les plus résilientes face à l'épidémie, avec près de 2 millions de cas à l'échelle du continent contre seulement moins de 50 (environ 48) mille décès. Contre 11 millions de cas avec près de 250 mille décès en Amérique du nord l'économie la plus affectée par la pandémie avec l'Inde qui totalise environ 9 millions de cas.

Même si ces propos de MBS apparaissent assortis au contexte de la pandémie actuelle il convient néanmoins de souligner que ces grandes messes orchestrées par les grands argentiers du monde sont une occasion sans précédente pour affirmer la coopération internationale. Quelques faits, d'abord anodin puisque même s'il est déçu de ne pas apercevoir à ses côtés ses pairs du globe MBS qui a réussi à faire tenir la Conférence en virtuelle a néanmoins reçu l'attention sans précédente de ses pairs dont celui du président sortant américain. Autre fait, c'est le cas de l'économie nord-américaine qui est assez significative pour traduire la réaffirmation de la coopération internationale au cours de ces messes tenus par les argentiers du monde, en effet c'est au courant de ces Sommets que ces économies ont réaffirmé leur volonté d'une coopération au niveau des décisions gouvernant la parité des monnaies telles qu'affirmés par les Accords du Plaza où les économies industrialisées reconnaissent la limite d'interactions stratégiques sur le Change et plaident en faveur d'actions (ou alors d'interventions) concertées, en effet lors de ces sommets du G20/G8 la dite économie nord-américaine a réaffirmé sa volonté de voir la Chine maintenir la parité de sa monnaie le Remimbi Yuan (RMY) à des niveaux convenables ou appréciables, puisque ce taux a été le plus souvent jugé anormalement sous-évalué

comparativement aux principales monnaies du Système monétaire international (SMI), dont le dollar US (Adda 2001).

C'est le domaine de la coopération monétaire, avec la constitution des aires (ou alors des zones) de cible ou Objectif de Change à l'échelle du globe, dont sur le continent à l'exemple de l'illustre zone franc dont la parité est caractérisée par l'évolution récente sur l'avènement futur d'une zone éco c'est-à-dire d'une monnaie unique à l'échelle de la Communauté économique d'Afrique de l'Ouest, en l'occurrence la CEDEAO qui inclut l'une des économies les plus puissantes du monde pour ne pas dire la principale du continent à savoir le Nigeria comme traductrice de cette coopération internationale. En effet, au sein de ces aires de cible ou Objectif de Change divers mécanismes conditionnent les décisions prises au sujet de la stabilité de l'ancrage nominal, lesquels sont le plus souvent qualifiés Mécanismes de coopération monétaire. Kuikeu (2008) s'attarde sur les critères qui incombent au maintien de cette Stabilité de l'ancrage nominal au sein d'une aire ou espace de cible de Change, et conformément aux Résultats Obtenus ceux-ci sont synonymes d'exercice de la coopération du moins entre membres qui participent à l'Accord. A l'exemple du critère principal qui conditionne l'adoption d'une monnaie commune, dits critères de la Convergence si bien vulgarisés avec l'entrée en vigueur de l'Union économique et monétaire (UEM) en Europe, c'est-à-dire ce sous-ensemble d'économies de l'espace schengen qui ont en partage la monnaie unique européenne (euro). En effet, ces critères de convergence qui conditionnent l'entrée en vigueur dans l'UEM impliquent ou alors exigent un minimum de coopération, notamment en vue de maintenir les exigences assorties, Kuikeu (2020a) en fournit l'illustration avec cette Opportunité d'avoir peu de disparités au niveau des budgets nationaux ou alors des positions fiscales comme exigence de maintien de la Stabilité monétaire tel que professé au sein d'un espace de coopération monétaire, comme une cible ou Objectif de Change où l'abandon du *peg* est signe d'abandon de la Stabilité monétaire dont les causes le plus souvent sont attribuées par les spécialistes de crises de change par d'importantes disparités au niveau des positions du cadre ou de l'environnement Macroéconomique comme traducteurs du besoin de coopération au sein d'un espace monétaire à l'exemple de l'exigence d'avoir des positions fiscales comparables.

### ***Problématique***

Nous en revenons à la Question sujette de cette étude,

Y-a-t-il sujet à coopération même en ces temps de pandémie ?

En effet, lorsqu'on considère le seul point de vue d'une aire monétaire où selon Mundell la politique monétaire perd en opérationnalité au sein de ces espaces au profit de la seule politique fiscale si bien qu'on peut questionner sur l'Objet de tels accords avec l'existence de relations de parité, à l'exemple de la relation de parité des taux d'intérêt qui pourtant est très loin d'être Observée sur données historiques. Celle-ci à l'image de la relation voisine de parité monétaire, celle de parité des pouvoirs d'achat a été ressuscitée encore très récemment à l'aide des techniques récentes de test d'hypothèses structurelles, dites relations de coïtégration lesquelles permettent de mettre en exergue d'éventuelles relations dites de long terme dont la validité est très sujette à la plage ou alors l'étendue de données considérées. En effet, à l'initiative de Johansen et Juselius (1992) cette hypothèse a été ressuscité avec les techniques dites de cointégration à l'aide de la Méthode du Maximum de Vraisemblance qui pourtant sont assez tributaires dans leur implémentation de l'étendue des données.

### ***Méthodologie***

En données de panel, nous appréhenderons la relation de parité des taux d'intérêt l'une de ces relations compatibles de la coopération au sujet de la monnaie, avec la Communauté CEMAC comme cadre d'étude puisqu'à l'exemple de l'ensemble de la zone franc, la sous-région en Afrique centrale est régit par des dynamiques qui imposent une certaine diligence en ce qui concerne le mécanisme de coopération monétaire principal lié à la préservation du *peg*, à l'exemple de l'Obligation de conserver une partie des avoirs en devises chez l'économie ancre alors qu'il s'agit là d'un exercice de la diligence si subtile qui amène à se questionner sur l'intérêt de la coopération, car en même temps qu'elle agit en faveur de la stabilité monétaire elle nuit aussi gravement à la prospérité de ses membres comme en témoigne l'évolution récente au sein de la sous-région Afrique de l'Ouest où l'avènement du projet de monnaie unique set aussi caractérisé par l'ablation de cette diligence qui repose sur le mécanisme dit du Compte d'Opération.

### ***Structure (Organisation)***

Cette étude aura alors la Structure (ou l'Organisation) suivante, à la section suivante (section 2) nous établirons que les relations de parité monétaire sont le signe de la coopération monétaire dont en particulier la relation de parité des taux d'intérêt, à la section 3 nous procéderons au test de cette relation sur des données relatives à la CEMAC, en guise de conclusion (section 4) nous présenterons alors une synthèse des principaux résultats obtenus.

## **2. Les relations de parité monétaire comme signes de la coopération monétaire : la relation de parité des taux d'intérêt**

Conformément au Modèle standard d'aire (ou de cible) de Change de Krugman (Kuikeu 2020b) la cible de Change, c'est-à-dire l'ancrage nominal est associé à cet avantage, ou alors cet intérêt de mieux stabiliser le Change que les Fondamentaux, autrement dit le régime de flottement pur. Cet avantage inhérent à la cible de Change est assis sur un ensemble de mécanismes dits mécanismes de la coopération monétaire qui impliquent alors la défense du *peg*. Cette défense implique la manipulation d'un certain nombre des instruments qui incombent à l'autorité monétaire, dits instruments cambiaux. Il s'agit notamment du stock d'avoir en devises dont en zone franc une quantité proche d'au moins 50% de ce stock est placé hors de la zone sur un Compte dédié à cet effet au sein des livres du Trésor français. Il s'agit du mécanisme dit du Compte des Opérations. Si ce mécanisme agit sur la stabilité monétaire puisqu'il évite un dérapage suffisant de la masse monétaire pour exercer ou alors créer d'importantes tensions inflationnistes cette disposition a fait l'Objet d'une évolution au sein de la sous-région Afrique de l'Ouest où désormais la convertibilité est assise sur la confiance, confiance de l'économie ancre envers les économies assujettis au mécanisme de coopération monétaire inhérents à l'espace de coopération monétaire. Confiance envers la future Unité de compte commune en l'occurrence l'eco qui sera désormais émise au-delà du mécanisme de coopération monétaire usuel de la sous-région pour rejoindre son espace économique, en l'occurrence la CEDEAO avec l'interrogation émise en terme de coopération inhérente à l'espace monétaire au niveau des positions économiques relatives, notamment selon des critiques récentes émises par Lionel Zinsou fervent partisan du mécanisme aboli de Compte d'Opération, il y a cette crainte que l'on parle plus de zone Nigéria en raison de l'hégémonie économie de ladite économie dont la masse monétaire traduit une part importante de la Communauté avec des richesses assises sur une dotation en énergie considérable dont de pétrole alors que sa consommation constitue un coût important pour les économies restantes qui par ailleurs sont contra-cycliques ; autrement dit, avec la crainte que ce soit le Nigéria qui dicte l'implémentation des décisions monétaires l'on rejoint ou alors l'on retrouve le débat traditionnel d'indépendance de l'action monétaire auquel sont confrontés les économies de l'espace monétaire zone franc.

La question de l'indépendance monétaire traduit l'impossibilité pour ses instituts d'émission de conduire des politiques qui soient dédiées ou alors vouées à la prospérité de ces Etats, en raison notamment de l'Obligation de maintenir une prime de risque ou différentiel de taux d'intérêt favorable à la zone afin d'éviter l'épuisement de ses réserves de change qui iraient chercher meilleur placement notamment chez l'économie ancre si le taux de rémunération des placements est d'avantage intéressant

ceci en raison des mécanismes de coopération monétaire inhérents à l'union, dont celui d'existence d'un *peg* qui empêche de profiter d'une variation sensible du cours de la devise et de la liberté de mouvements de capitaux en vigueur au sein de l'union. En plus, de la disposition qui permet aux représentants du Trésor français de statuer au sein des conseils d'Administration des instituts d'émission de l'Union avec droit de veto, disposition réglementaire qui a été abrogée avec le projet d'avènement de l'eco en sous-région Afrique de l'Ouest, ce mécanisme intangible d'absence de souveraineté de l'action monétaire précédemment décrit est celui du « triangle d'incompatibilité » qui ne permet pas une abrogation par une disposition réglementaire même avec des évolutions constatées de la parité comme observées en Afrique de l'Ouest avec l'avènement de l'eco, ce qui invoque ou alors fait appel aux relations de parité monétaire qui définissent la coopération entre sujets à propos de l'unité Compte dont celui de l'Ancre nominal.

La première relation d'intérêt est celle de la parité des pouvoirs d'achat Kuikeu (2020c) s'intéresse à sa dominante pour une aire de cible (ou Objectif) de Change, à savoir la version relative de la parité qui voudrait que des variations du cours de Change nominal aient pour contrepartie des variations relatives du coût de la vie entre l'économie domestique et l'économie ancre, qu'on traduit par des variations relatives de l'Indice de prix à la consommation (ipc) cet indice qui sert de référence à la définition de la relation de parité des pouvoirs d'achat, c'est-à-dire d'égalisation du pouvoir d'achat d'un panier de consommation chez le pays domestique comparativement à l'économie étrangère lequel panier de référence de consommation est pris comme le pouvoir d'achat des ménages sous la base d'un panier de référence de consommation, pouvoir d'achat désigné comme l'Indice des prix à la consommation (ipc). La principale conséquence de cette relation de parité est qu'elle devrait conduire à l'égalisation (ou alors) à la convergence des taux d'inflation entre l'économie domestique et l'économie ancre puisque la variation observée du cours nominal de la devise est alors nulle. Cette relation a reçu un intérêt considérable au sein de l'Union avec cette contrainte pour ses économies membres de satisfaire à l'obligation de respect d'un taux de croissance des prix en rythme annuel de moins de 3% si proche de la convention de ces économies industrialisées de l'économie ancre, en l'occurrence l'Union européenne qui invite pourtant à penser que la relation serait tangible même comme l'intérêt attendu d'un espace de coopération monétaire est celui de produire la désinflation de ses membres dont l'Unité de Compte est ancrée à celle d'une économie plus forte de manière à permettre leur rapprochement des conditions et coûts de la vie en vertu de cette relation de parité relative des pouvoirs d'achat qui traduit la coopération au niveau des signes monétaires.

La seconde relation qui lui est semblable est celle des taux d'intérêt, c'est-à-dire la PTI ou Parité des taux d'intérêt selon laquelle le différentiel des taux d'intérêt entre l'économie domestique et l'économie étrangère est un indicateur avancé du cours attendu de la parité monétaire, comme une dépréciation lorsque le taux d'intérêt domestique est plus élevé que le taux d'intérêt étranger ou alors comme une appréciation dans le cas contraire, avec une cotation à l'incertain de la parité. Il en ressort alors que la préservation de la Stabilité monétaire ou alors le maintien dans l'espace monétaire des économies membres avec une valeur inchangée du *peg*, c'est-à-dire de l'ancrage nominal implique l'égalisation (ou alors la parité) des TI (Taux d'intérêt) entre l'économie domestique et l'économie étrangère. Le Test de cette relation a reçu une attention favorable au sein de l'espace monétaire de change marquée par l'établissement de parités fixes entre les Unités de Compte respectives de l'espace avec des marges de fluctuation autour du taux de pivot, taux établi en fonction d'un calcul opéré sous la base du poids de chacune des Unités de compte européennes dans le panier fictif de l'Unité de compte commune à l'espace, à l'époque qualifié ecu l'ancêtre de l'euro la monnaie unique européenne. Ce mécanisme de change fixe a été qualifié de « serpent dans le tunnel » jusqu'à ce qu'on se rende compte du fait du triangle d'incompatibilité la coopération monétaire entre ces économies implique d'abandonner les Unités de compte respectives pour se satisfaire à une monnaie commune. Ce fait qui est un prémice à la constitution de la future zone euro constitue l'un des déniés les plus affirmés à l'endroit de cette relation de PTI.

Le dénié de cette relation en Communauté CEMAC résulte des évolutions liées aux réformes monétaires entreprises au sein de la Communauté, marquées par l'adoption du principal Taux directeur de l'institut d'émission comme l'instrument principal de l'action monétaire dès l'entrée en vigueur de la Communauté en 1994 en remplacement du taux de l'escompte. En outre, avant la réforme monétaire opérée au sein de la Communauté l'on concevait qu'une orientation acceptable de l'action monétaire est qu'elle soit mise au service du développement, et c'est ainsi que des taux anormalement bas ont été établis vis-à-vis de l'économie ancre jusqu'à un relèvement par pallier successif pour tenir compte des contraintes occasionnées par le triangle d'incompatibilité dont en particulier lors de la crise monétaire consécutive à l'abandon du *peg* avec la dévaluation de 1994, période au cours de laquelle du fait des spéculations effectuées par les agents sur l'éventualité ou la plausibilité d'un abandon du *peg* en faveur d'une dévaluation les agents ont ainsi massivement placé leur fonds en destination de l'économie ancre si bien que les instituts d'émission avec des montants avoisinant 9 à 10 milliards e Unité de compte propre à l'Union décident tout simplement d'abandonner le rachat de ces sommes considérables et



faramineuses tout comme leur rapatriement au sein des instituts d'émission (Kuikeu 2008). Incapacité présentée ainsi comme une crise de change traductrice d'un montant peu requis de réserves de change au sein de ses instituts d'émission pour assurer le fonctionnement de l'appareil productif à travers notamment les opérations d'importation. Le contre argument avancé notamment par ses partisans du mécanisme du Compte d'Opération qui sous-tend la défense du *peg* à l'instar de L. Zinsou est que l'abandon du *peg* en faveur d'une dévaluation est consécutive de la volonté de l'économie ancre en l'occurrence la France d'avoir un *franc* fort avec comme preuve à l'appui que qu'au cours des périodes consécutives à la dévaluation le franc compte au rang de ces Unités de compte qui se sont appréciés vis-à-vis de la devise américaine, celle qui constitue l'Unité de Compte phare en raison de sa position (ou alors de sa place) comme principal Unité de libellé de facturation des transaction ainsi que celle en laquelle est libellée la dette extérieure des économies dont celles du continent et de l'Union en particulier.

Ce contre-argument est traducteur de la coopération internationale au sujet des spécificités monétaires comme le confirme les orientations prises lors de la suite et de la clôture de l'actuel Sommet du G20 avec la décision prise d'accorder un moratoire aux économies du continent en ce qui concerne le paiement du service ainsi que de l'intérêt de l'encours de leur dette, moratoire d'au moins 06 mois sur lequel devront statuer les économies du continent. Même si cela traduit un choc significatif sur les avoir en devises détenus par l'Union à l'image de la volonté de l'Afrique de l'Ouest de se souscrire de l'Obligation inhérente au Mécanisme du Compte d'Opération il s'agit là de preuves sans précédentes d'un effort de coopération internationale dont notamment au sujet des espèces monétaires, avec des propositions au niveau de l'encours de la dette si bien qu'il y a raison de penser que la PTI pourrait avoir des preuves de succès puisque traductrice de la coopération assise sur la monnaie. D'autant plus que cet allègement ou cet assouplissement des conditions monétaires tel que matérialisé avec des propositions relatives à l'encours de la dette nominale est accompagné de cette promesse faite à l'ensemble des économies du globe de rendre le vaccin disponible et accessible pour chacune de ses populations dont notamment celles du continent.

### **3. Test de la relation de parité des taux d'intérêt en Communauté CEMAC**

La vérifiabilité de cette relation est conditionnelle en sous-région CEMAC à l'existence éventuelle de deux Régimes, l'un avant 1994 où les Taux directeurs au sein de la Communauté sont d'abord anormalement bas notamment à la sortie des indépendances jusqu'à être relevés progressivement par

palliers successifs pour tenir compte des exigences liées au triangle d'incompatibilité. L'autre après 1994 où l'on fait de la manipulation du Taux directeur le principal instrument de l'action monétaire, période au cours de laquelle ce Taux est d'abord sévèrement élevé à la sortie de la crise monétaire marquée par la dévaluation de l'Unité de Compte pour contenir les sous-papes de relance des tensions inflationnistes liée à l'ajustement du Change puis assoupli par la suite Jusqu'à l'heure actuelle tout en restant nettement élevé par rapport au niveau de l'économie ancre en respect de la contrainte associée à la volonté de ses économies de maintenir une prime de risque ou différentiel de taux d'intérêt favorable à l'Union.

Nous aurons recours à l'économétrie en données de panel sur les données relatives aux six économies constitutives de la Communauté, à savoir les Taux de dépôt respectifs qu'impose leur institut d'émission au système commercial. Les données sont extraites de la Base de données (*en ligne*) sur les indicateurs du développement dans le monde. Elles couvrent la période comprise entre 1990 et 2017 en fréquence annuelle.

Afin de contourner cette difficulté liée à l'existence de deux régimes pour la vérifiabilité de la Relation de PTI en Communauté CEMAC puisque la période d'Observation disponible 90 à 17 n'est relative qu'à la période d'adoption des réformes monétaires avec l'adoption du Taux directeur de l'institut d'émission comme principal instrument de l'action monétaire nous tiendrons compte de l'éventualité d'existence de plusieurs régimes également en ce qui concerne la convolution de la parité relative au *peg* caractérisée par la période pré 94 avant la dévaluation puis post 94 après la dévaluation jusqu'à l'avènement de l'Unité de compte européenne et son entrée en vigueur dans les livres de compte des Banques à l'échelle du globe. Ceci donne des pistes d'emploi des techniques en série temporelle qui permettent d'employer des tests de stabilité de paramètre pertinent notamment avec ce contexte de coexistence d'une diversité de trajectoire en ce qui concerne la convolution du *peg* mais aussi des techniques applicables aux séries intégrées dont un champ fertile a été apporté en série temporelle notamment avec les Tests de cointégration lesquels ont été initiés par Johansen et Juselius (1992) comme instrument de résurrection de ces relations de parité monétaire, en l'occurrence la parité relative des pouvoir d'achat et celle de PTI.

A cet effet, en plus des séries relatives au Taux de rémunération des dépôts qu'imposent l'institut d'émission au système commercial de la Communauté nous emploierons également la série relative au taux de la parité du *peg* entre les économies de la Communauté et l'économie ancre en l'occurrence la

France suivant la disponibilité des données sur la Base de données (*en ligne*) sur les indicateurs de développement dans le monde. Cette série concernera le cours du change nominal vis-à-vis du dollar US conformément à la disponibilité des données. La périodicité des données reste inchangée, à savoir 90 à 17 en fréquence annuelle, soit 28 Observations dans le temps. En raison du nombre peu requis d'Observations dans le temps nous n'utiliserons pas de la Méthode du Maximum de Vraisemblance sur laquelle repose l'implémentation de la technique de cointégration multivariée à la Johansen Juselius. Pour pallier à cette insuffisance liée à la disponibilité de la taille d'Observations nous emploierons alors la Méthode en deux étapes d'Engle-Granger qui repose sur l'hypothèse d'unicité de la relation cointégrante dont les paramètres sont mis en exergue par la procédure ordinaire des MCO en première étape de la procédure complétée en seconde étape par le test de l'hypothèse de stationnarité des résidus associés à ladite relation cointégrante. A défaut de conduire ce test de stationnarité nous estimerons la fonction de densité normale de ces résidus comme par assimilation de leur hypothèse de stationnarité à celle de BB Gaussien qui forcément sont des processus stationnaires.

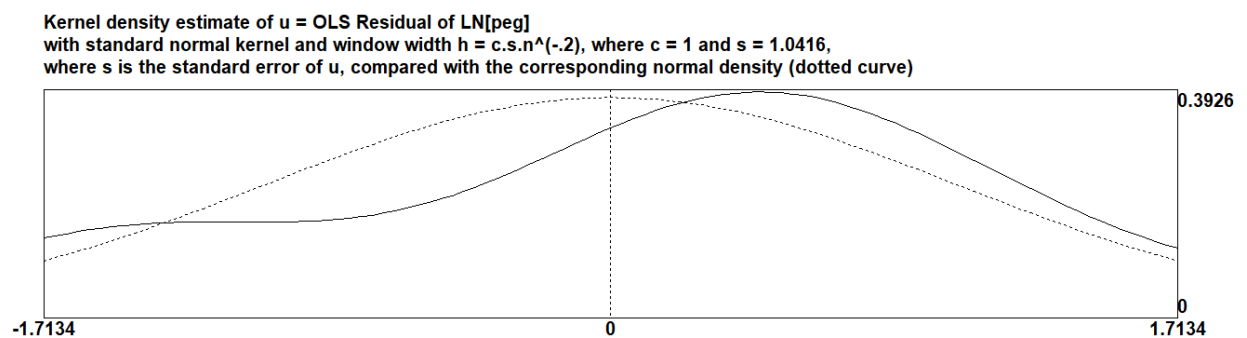
L'estimation par la procédure des MCO est disponible et présentée au sein du Tableau 1 suivant:

Tableau 1 : test de la relation de PTI

	lpeg
lcemac	6.17 (0.00)*
lfrance	-3.51 (0.00)*
Statistiques de l'équation	
R <sup>2</sup> ajusté	-14.83

Notes : \* (\*\*, \*\*\*) désigne la significativité au seuil de 1% (5%, 10%). cemac le taux d'intérêt domestique, france le taux d'intérêt étranger, peg le cours de la parité nominale de la devise locale comparativement au dollar US. L le logarithme népérien.

En conformité à la relation de PTI aucun terme constant n'a été inclut comme membre droit de l'estimation d'autant plus qu'en économétrie des processus non stationnaires les tests usuels sur les paramètres n'ont plus une distribution standard et ne sont plus valides ou alors valables. Cette non inclusion traduit la valeur erronée du coefficient d'ajustement du Modèle, c'est-à-dire le R<sup>2</sup> ajusté conformément à l'implémentation des estimations effectuées non présentées. En ce qui concerne l'hypothèse de BB gaussien conformément à l'estimation de la fonction de densité gaussienne l'on peut plus ou moins admettre cette plausibilité.



#### 4. Conclusion

Conformément à l'implémentation obtenue les variations relatives des taux d'intérêt entre la communauté et l'économie ancre sont un indicateur avancé de la variation attendue de la devise d'autant plus qu'en dépit de l'ancrage nominal celle-ci permet la flexibilité de la zone comparativement aux devises du SMI dont en l'occurrence le dollar US ce qui rend plus pertinent le test de la relation de PTI en Communauté CEMAC où ses économies malgré l'ancrage fort à la devise européenne sont aussi très sensibles à l'évolution de la parité dollar US du fait de leur exposition extrême au risque du « syndrome hollandais » (Kuikeu 2019). Cette évidence nous ramène à la préoccupation évoquée y-a-t-il intérêt à la coopération ? En effet, alors que les économies européennes cherchent une suprématie sur le dollar Us une telle éventualité de Change est pénalisante pour les économies de la Communauté comme nous le révèle l'expérience encore récente de la décennie 90 où le *franc* fort est attribué à cette volonté de cette France conformément aux propos de L. Zinsou mais aussi à l'un des facteurs à l'origine de la crise monétaire que la Communauté expérimente alors avec l'amenuisement de son stock d'avoir en devises jusqu'à l'implémentation de l'ajustement du Change opéré en 94.

#### 5. Références

Adda, J. (2001) *La mondialisation de l'économie - 2, Problèmes*, Paris : La Découverte.

Johansen S. et Juselius K. (1992) "Testing structural hypotheses in a multivariate cointegration analysis of the PPP and the UIP for UK", *Journal of Econometrics*, vol. 53, pp. 211-244.

Kuikeu O.V. (2008) *Essai sur la stabilité monétaire*. Thèse de Doctorat ès sciences économiques, Université de Pau (France).

Kuikeu O.V. (2020a) « Convergence des politiques fiscales de la CEMAC: une application des tests de la racine unitaire en données de panel », *MPRA Paper 99216*.

Kuikeu O.V. (2020b) «Le protectionnisme: analyse économétrique. Le cas de la communauté économique et Monétaire de l'Afrique centrale », *MPRA Paper 99295*.

Kuikeu O.V. (2020c) « Essai sur la stabilité monétaire: la Cyclicité et la contra cyclicité de l'activité productive comme critères de cette stabilité. Le cas de la Communauté économique et Monétaire de l'Afrique centrale », *MPRA Paper 104006*.

Kuikeu O.V. (2019) « Le syndrome hollandais en zone CEMAC: une approche par la modélisation VAR structurelle », *MPRA Paper 96813*.